



24.3872

MOTION

Adapter les contrôles et les normes OIBT pour les bâtiments agricoles détenant des animaux

Déposé par:



PAGE PIERRE-ANDRÉ

Groupe de l'Union démocratique du Centre
Union Démocratique du Centre

Date de dépôt: 12.09.2024

Déposé au: Conseil national

Etat des délibérations: Déposé

TEXTE DÉPOSÉ

Je demande au Conseil fédéral de reconnaître la problématique des courants vagabonds et leurs conséquences néfastes sur le bétail en adaptant les normes de l'Ordonnance sur les installations à basse tension (OIBT). Il convient en effet, lors des contrôles obligatoires des installations électriques sur une exploitation, de tenir compte de l'électrosensibilité du bétail, notamment du bétail laitier.

Sur une exploitation agricole, les courants vagabonds sont un danger évident (dysfonctionnement, mauvaise mise à terre, câbles endommagés). Mais dans un environnement où prolifèrent aujourd'hui de nombreuses installations, panneaux solaires, antennes de télécommunication ou éoliennes, ce danger peut entraîner des conséquences désastreuses sur les cheptels, allant de la diminution des performances des animaux jusqu'à leur mort. Une récente étude de la Haute Ecole des sciences agronomiques, forestières et alimentaires (HAFL) a mis en lumière des faits inquiétants quant à l'impact de ces courants vagabonds sur la santé des animaux : l'étude a révélé une présence significative de ces courants, particulièrement dans les exploitations laitières. Selon cette étude, un 37% des quelque 1'500 exploitants agricoles interrogés, ont été ou sont confrontés à des problèmes de courants vagabonds.

La nature même des vaches laitières et leurs conditions de détention avec nombre d'installations électriques nécessaires (salles de traite) rendent ce bétail particulièrement vulnérable aux courants vagabonds. L'étude de la HAFL relève aussi qu'un 13% des exploitants ayant subi des courants vagabonds ont signalé des pertes financières pouvant aller jusqu'à un million de francs.

Aujourd'hui, les normes de contrôle de sécurité en vigueur ne tiennent pas compte de l'électrosensibilité du bétail qui, pour une vache, peut être entre 5 et 10 fois plus élevée que celle d'un être humain.

Le Conseil fédéral est donc prié d'adapter les normes de l'OIBT. Cette instauration de nouvelles bases légales est urgente : la situation a évolué et des installations de tout genre se multiplient dans nos exploitations. Elle est nécessaire pour endiguer cette problématique et contribuera ainsi à assurer durablement la viabilité des exploitations agricoles, via la santé et le bien-être des animaux.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

CONSEIL PRIORITAIRE

Conseil national

COSIGNATAIRES (6)

ADDOR JEAN-LUC FREYMOND SYLVAIN HÜBSCHER MARTIN NICOLET JACQUES PAHUD YVAN RÜEGSEGGER HANS JÖRG

DOMAINES (3)

Agriculture Aménagement du territoire et logement Environnement